

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 AVRIL 2021 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

ABSENT(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : Néant

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline et BOURGEOIS Catherine

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 3 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 01.03.2021

L'ensemble des élus réitèrent leurs condoléances à Jocelyne ABONDANCE-POURCEL pour le décès de son fils Jérôme.

DOSSIERS D'URBANISME

- **BERNARDON Paulin :** DP pour l'agrandissement du parking existant (Q 1950) et réfection de la façade avant et d'un sas d'entrée en bardage bois et la réalisation d'une terrasse couverte sur la parcelle cadastrée Q 1279 située 35 rue de la chapelle aux Plaines.
- **ATC FRANCE :** DP pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie sur la parcelle communale ZC n° 123.
- **MORZUCH Caroline :** DP pour l'isolation et la réfection de la toiture en tôles bac acier gris + pose d'un velux sur le bâtiment cadastré ZN 744 situé 198 rue de la mairie.
- **MILNE CLARK Nicholas :** DP pour l'habillage de la clôture existante en palines horizontales bois sur la parcelle cadastrée Q 2280 située 20 rue des longues, aux Plaines.
- **GAEC DE COUTERLOZ :** DP pour la création d'une fenêtre sur la porte coulissante existante sur le bâtiment cadastré ZB n° 182 situé 220 route de courterloz.
- **PEKER Alain :** DP pour la réfection de la toiture en bac acier avec pose de velux, transformation d'une fenêtre en porte fenêtre et pose d'ouvertures vitrées + bardage isolant sous charpente créant une surface de 19.90 m2 sur le bâtiment cadastré ZN 556 situé 40 place de l'Eglise.

Après étude par la commission communale d'urbanisme , tous ces dossiers ont reçu un avis favorable.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

- **Eau et Assainissement :**

L'excédent d'investissement d'un montant de 7 032.37 € est reporté en investissement.

Le déficit de fonctionnement 2020 d'un montant de 13 054.50 € sera reporté en dépense de fonctionnement

Délibération n° 2021.16

- **Communal :**

Le déficit d'investissement d'un montant de 55 555.82 € est reporté en investissement.

L'affectation du résultat de fonctionnement de 2020 d'un montant de 384 313.75 € a été décidée à l'unanimité comme suit :

Affectation à l'investissement	55 555.82 €
Excédent reporté en fonctionnement	328 757.93 €

Délibération n° 2021.15

VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL VERS LE BUDGET DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2021

Mme la Maire explique que lors de travaux préparatoires pour l'établissement des budgets 2021 et malgré l'augmentation des tarifs de l'eau et l'assainissement décidé au mois de juillet 2020, il est apparu que le budget de l'eau présentait un déficit de fonctionnement de 3200.00 € et qu'afin de le voter en équilibre, il est possible de décider d'une subvention d'équilibre du budget communal vers le budget de l'eau.

Dans le cas présent, cette écriture serait inscrite au budget 2021 de la manière suivante :

- BP Communal : Dépense d'Investissement - compte 2041642 pour 3200€
- BP Eau : Recette de fonctionnement – compte 774 pour 3200.00 €

La maire souligne que cette somme de 3200.00 € devra faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à compter de l'exercice 2022 dans le budget communal. Des crédits budgétaires devront être ouverts en dépenses de fonctionnement au compte 6811 et en recettes d'investissement au compte 28041642.

A noter également qu'une subvention d'équilibre similaire avait déjà été votée lors de l'établissement du budget 2020 par le précédent mandat pour un montant de 18000 € avec la prévision d'un amortissement sur 5 ans à compter de 2021 d'un montant de 3600 €/an.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le vote d'une subvention d'équilibre de 3200.00 € du budget communal vers le budget de l'eau pour l'exercice 2021 et autorise Mme la Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Délibération 2021.17

VOTE DES BUDGETS 2021

Mme la Maire reprend les chapitres des budgets primitifs tels qu'ils avaient été préparés lors des réunions précédentes.

Le conseil vote à l'unanimité :

• **BP EAU ET ASSAINISSEMENT :**

* Section Investissement	Dépenses	187 703.06 €
	Recettes	187 703.06 €
* Section Fonctionnement	Dépenses	120 920.00 €
	Recettes	120 920.00 €

• **BP COMMUNAL :**

* Section Investissement	Dépenses	494 539.73 €
	Recettes	494 539.73 €
* Section Fonctionnement	Dépenses	633 810.00 €
	Recettes	748 407.95 €

Le budget Communal est voté en suréquilibre en fonctionnement.

Délibération n° 2021.18

FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2021

Mme la maire présente aux conseillers l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 qui a été profondément remanié par les services fiscaux.

Elle explique que seuls les taux de la taxe foncière bâtie, non bâtie et CFE peuvent faire l'objet d'une discussion. Le taux de la taxe d'habitation est gelé au niveau de celui de 2019.

La perte de recette liée à la taxe d'habitation est compensée par la fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département et en application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer financièrement ce transfert ; en l'espèce pour la commune le taux de 2020 de la taxe foncière bâtie s'élevait à 17.15 % auquel s'ajoute le taux voté en 2020 par le Département soit 11.03 % en Savoie soit un taux global de 28.18 % si aucun changement n'est apporté.

Mme La Maire propose que soit voté les taux pour l'année 2021 sans augmentation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2021, les taux suivants :

* Taxe foncière bâtie	28.18 %
(17.15% taux communal + 11.03% taux départemental N-1)	
* Taxe foncière non bâtie	88.13 %
* Taux de Compensation Foncière des Entreprises (CFE)	26.04 %

Délibération n° 2021.19

Mr ROMANET Joël et DE BORTOLI Jean Paul, précisent que les taux GEMAPI et DECHETS au niveau de la CCCT vont être augmentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet Pico centrale sur le Nant Gelé : Depuis quelques années, la commune en lien avec GEG a le projet d'installer une pico centrale sur le Nant Gelé. Après plusieurs réunions et explications tant avec les habitants de la commune ainsi que ceux de Montmagny qu'avec les élus passés et présents de St Marcel, les conseillers de Notre Dame du Pré ont eu la surprise d'apprendre que les élus de la commune de St Marcel, qui, dans un premier temps avaient donné un accord de principe pour vendre une toute petite partie de la parcelle M n° 3, sont, par délibération du 31.03.2021, revenus sur leur position et ont refusé cette transaction. Un courrier va être adressé à Mr CHARRIERE Daniel, maire de St Marcel afin de connaître les raisons de ce refus et exprimer la déception et l'incompréhension d'une telle décision. Parallèlement, un nouveau rendez-vous a été sollicité auprès de GEG afin d'étudier si une autre solution peut être envisagée pour mener à bien ce projet sans l'aide de St Marcel.
- Acquisition terrain ZN 492 des consorts ROMANET Léa : Depuis plusieurs années des discussions avaient été engagées avec Mme Léa ROMANET et son fils Gérard ROMANET pour l'acquisition de la parcelle ZN 492 d'une superficie de 200 m2 afin de réaliser des places de stationnement. Suite au décès de Mme ROMANET Léa, de nouvelles discussions ont été reprises avec les enfants. La collectivité a sollicité une estimation auprès du service des domaines de la Direction Départemental des Finances Publiques qui a estimé le prix à 45 €/m2 ; proposition qui a été soumise aux consorts ROMANET. Ces derniers ont refusé cette proposition et sollicitent un prix d'achat de 100 €/m2. La commune ne peut accepter le prix proposé, trop élevé pour un terrain sans accès direct et non viabilisé.
- Remplacement de la chaudière de la maison forestière : Comme déjà évoqué, il faut envisager le remplacement de la chaudière car beaucoup trop énergivore et dont la vétusté entraîne de plus en plus de difficultés pour l'entretien courant du fait de l'impossibilité de trouver les pièces d'usure ordinaire. Un devis pour l'installation d'une chaudière à granules a été sollicité auprès du chauffagiste qui assure l'entretien des équipements de tout le parc communal. Après l'étude faite par l'ASDER qui confirme l'adéquation de ce système de chauffage, la commune est informée que ce type de remplacement peut recevoir des subventions à hauteur de 80 % au titre du FDEC, de la DETR ou de la DSIL ainsi que de la Région dans le cadre du bonus relance (si cette opération est reconduite en 2022). Certain(e)s élu(e)s demandent que d'autres devis soient sollicités pour le même type d'installation auprès d'autres chauffagistes ainsi que pour l'installation d'une chaudière électrique. La consultation des entreprises va se poursuivre afin que ce dossier puisse aboutir favorablement selon le choix des élu(e)s, en 2022.
- Programme Espace valléen porté par l'APTV : Un appel à candidature est engagé afin que des projets destinés à favoriser l'émergence d'une offre touristique 4 saisons, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur le territoire dont le périmètre est cohérent géographiquement économiquement et socialement doivent être proposés. Les projets qui concernent seulement le périmètre d'une commune ou d'une station ne seront pas recevables. Ce dossier va devoir être étudié avec l'aide de Mme MATTEO Céline de l'office du Tourisme de la CCCT afin de déterminer le positionnement de la collectivité dans ce type d'offre et de développement touristique envisagé.
- Informations diverses :
 - Commission Air Climat Energie APTV : Mme BOURGEOIS Catherine va intégrer cette commission

- Réunion de la commission communale « travaux » se tiendra le 12.04.2021 à 19 h 00 pour étudier et choisir les entreprises concernant les travaux retenus pour l'année 2021
- L'entreprise MRV (PEKER Alain) a débuté les travaux de balisage des sentiers dans le cadre du schéma directeur de randonnée. Ces derniers devraient être terminés pour cet été et une participation des habitants va être sollicitée pour une journée citoyenne, qui reste à fixer, afin d'apporter une aide pour ce chantier.
- Des racks à vélos fournis par la CCCT devront être installés par la commune sur le chef-lieu aux emplacements préalablement définis
- Une coupure d'eau aura lieu sur le réseau d'eau potable des Plaines le Lundi 12.04.2021 de 8 h à 12 h 00.
- La commune va devoir travailler et faire évoluer sa page facebook pour créer un profil pour les informations pratiques et un profil destiné à la promotion touristique.
- Le grand appartement des Plaines est toujours proposé à la location. Le diagnostic électrique a révélé quelques anomalies qu'il convient de corriger avant la relocation. L'intervention d'un électricien a été sollicité et les travaux vont être engagés. Un des appartements type F3 situé dans le bâtiment de la mairie au chef-lieu va également se libérer début mai. Une publicité va prochainement être diffusée. Le projet d'aménagement de l'appartement situé au 2^{ème} étage de la maison forestière devra faire l'objet d'une discussion et études plus approfondies de la part des élus.
- Camping du Rocher du Glaisy : L'aménagement du site a pris du retard mais ce projet est toujours d'actualité. Cet été, le gestionnaire du site va proposer un service de « snack » et une activité poneys/chevaux et les travaux d'aménagement devraient débiter prochainement.
- La production Mandarin & compagnie va tourner les 26, 27 et 28 avril, une scène du film « Les gars sûrs" de Louis Leterrier avec Omar Sy à l'embranchement RD 88 des Plaines. La circulation risque d'être perturbée. La salle polyvalente des Plaines a été louée à cette occasion.
- Suite à des travaux de maintenance, le tunnel du Siaix sera fermé à la circulation dans les nuits du 26 au 28 avril avec une déviation mise en place par la commune et un alternat pour les nuits du 28 au 30.04.2021.
- Les habitants s'interrogent sur les démarches administratives à entreprendre lorsque des travaux sont envisagés. Pour rester simple, tous travaux qui apportent une modification visuelle au bâtiment ou terrain doit faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration préalable auprès de la mairie. Il est également possible de consulter le PLU sur le site de la commune, d'interroger le service de la mairie ou de l'APTV – ADS pour des demandes spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie